



Nancy, le

Madame, Monsieur,

Des professionnels d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) interviennent régulièrement auprès de vous pour vous apporter leur soutien dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Leur engagement et leur maintien en activité sont indispensables pour assurer, dans de bonnes conditions, la vie à domicile des personnes fragilisées par un handicap ou le grand âge.

Partenaire des SAAD, le Conseil Départemental s'adresse à vous aujourd'hui pour vous rappeler l'importance du respect des gestes barrières qui s'imposent à tous depuis le début de cette crise sanitaire. **Tout comme votre aide à domicile a l'obligation de porter en permanence son masque, il est également attendu de vous et des autres occupants de votre domicile d'en faire de même en sa présence, ainsi que lui permettre d'aérer les pièces de vie de votre logement pendant son intervention.**

Nous savons combien cette période est difficile pour nombre d'entre vous. Aussi, nous comptons sur votre compréhension et votre bienveillance, y compris lorsque la programmation des interventions prévues à votre domicile n'est pas totalement respectée. Protéger votre aide à domicile, c'est non seulement participer au maintien de son activité mais c'est aussi **préserver sa santé et celle de toutes les personnes auprès desquelles il (ou elle) intervient.**

Le risque de transmission restant très élevé, les SAAD sont dans l'obligation de réduire ou suspendre leurs interventions en cas de non-respect de ces dispositions et d'informer nos services qui peuvent déterminer avec vous et le SAAD, le moyen de garantir la sécurité de tous.

Même vacciné(e), vous pouvez transmettre le virus. C'est pourquoi nous vous remercions de poursuivre vos efforts. Ensemble, agissons pour faire barrage à ce virus.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour information à leurs professionnels.